

BUDGET PARTICIPATIF #2

UN BUDGET
POUR FAIRE POUSSER
VOS IDÉES !



MODE D'EMPLOI



La **première édition** du budget participatif, lancée en 2021, a été un **franc succès**. 67 idées ont été déposées et vous étiez plus de 1900 à prendre part au vote qui a désigné les 10 projets lauréats.

Alors que les réalisations concrètes de ce premier budget participatif continuent de voir le jour cette année, nous lançons la **deuxième édition qui vous permettra, à nouveau, de proposer vos idées pour Lomme**.

Parce que nous avons la conviction qu'un territoire ne peut changer sans ceux qui le font, cette nouvelle édition revêt pour nous une importance fondamentale : **co-construire avec chacune et chacun d'entre vous la ville de demain**. Alors nous vous espérons nombreux pour participer, proposer et voter !

Olivier CAREMELLE
Maire de Lomme
Conseiller Départemental
du Nord

Alain GRILLET
Adjoint délégué à la
démocratie participative
et au budget participatif

VOUS DÉCIDEZ, NOUS RÉALISONS !

A travers cette nouvelle édition du Budget Participatif, la Ville de Lomme souhaite **donner aux Lommois l'envie et les moyens d'agir pour leur territoire pour construire, ensemble, la Ville de demain**.

Il permet d'utiliser une partie du budget de la Ville (50 000€) pour réaliser **vos projets contribuant au développement durable** pour améliorer votre cadre de vie.

C'est un moyen concret de VOUS DONNER du POUVOIR D'AGIR pour VOTRE VILLE !

Vous souhaitez vous engager dans une idée qui vous tient à cœur pour votre ville, votre quartier ou votre rue ? **Portez l'initiative en proposant votre projet et soumettez-le au vote !**

Ceux qui obtiendront le plus de voix pourront être financés, et la Ville vous accompagnera tout au long du processus de réalisation !



QUI PEUT PARTICIPER ?

● **Toute personne physique résidant à Lomme** (Lommois à partir de 12 ans, associations et collectifs citoyens)



COMMENT ÇA FONCTIONNE ?

1

VOUS PROPOSEZ

Du 15 avril au 30 mai

Proposez vos idées en ligne sur « LommeConsult' » lommeconsult.consultvox.co

**MA CHECK LIST
POUR UN DÉPÔT D'IDÉE RÉUSSI !**

- Mon projet doit se situer à Lomme
- Je vérifie qu'il respecte les critères du règlement. Exemple : mon idée relève des compétences de la Ville (Sport, culture, éducation, espaces verts...), répond à un objectif de TransitionS et relève de dépenses d'investissement (ne nécessite pas de frais de maintenance ou de personnel : une fête de quartier = non, des travaux dans un parc = oui).

Consultez les critères d'éligibilité qui figurent dans le règlement sur « lommeconsult' ».

- Le titre de mon idée est clair et précis
Exemple : « Un potager pédagogique pour le grand public au parc X » au lieu « Tous au potager »
- J'explique le pourquoi de mon idée
Exemple : en quoi et à qui elle va être utile ? A quel(s) besoin(s) répond-elle ?

5

VOUS CONSTRUISEZ

De juillet 2023 à mars 2024

Main dans la main avec les équipes municipales, les porteurs des projets lauréats continueront d'agir sur leur projet de leur conception, jusqu'à leur inauguration.



2

NOUS ÉTUDIONS

Du 30 mai au 15 juin

Phase d'instruction par les services municipaux et le jury citoyen qui consiste à étudier la faisabilité technique, juridique et financière de votre projet.



3

VOUS PRÉSENTEZ

Samedi 17 juin

Présentez et défendez votre projet face aux habitants et aux élus lors d'une réunion publique. Le but ? Faire partie des projets qui seront soumis au vote !

4

VOUS VOTEZ

Du 19 juin au 10 juillet

Votre projet est retenu ? Il sera soumis au vote des Lommois (à partir de 12 ans) sur « Lomme Consult' » ou dans des urnes disponibles dans les lieux publics. Les projets ayant recueilli le plus de votes seront retenus dans la limite de l'enveloppe budgétaire de 50 000€.



ON A VU ÇA AILLEURS !

Voici quelques exemples de projets :



● Installation de cendriers ludiques ou de bornes de collecte de mégots sur le mobilier urbain.



● Création d'un îlot de fraîcheur urbain dans une aire de jeux, ou un lieu de vie de la Ville.



● Plantation d'arbres dans un square et aménagement en un espace convivial.



● Installation de nichoirs pour les animaux.



● Installation de récupérateurs d'eau de pluie.

● Installation de composteurs collectifs doté d'un système anti-nuisibles et anti-odeur sur l'espace public afin d'être au plus proche des habitations.



● Création de mini-aires de jeux sportives et éducatives dans un quartier.



● Installation d'un city park ou d'un terrain multisport pour encourager les jeunes à faire du sport.



● Installation de fontaines à eaux potables avec un bac pour les animaux de compagnie.



Ville de
Lomme



INFOS SUR ville-lomme.fr
et sur la plateforme participative
« Lomme Consult' » lommeconsult.consultvox.co

